

Avant propos

Ce document « Filières de formation professionnelle - Analyses et perspectives - Edition 2015 » a été rédigé par les inspecteurs de l'académie de Lille sur la base de leur expertise et des données transmises par les services du Rectorat. Les travaux ont été coordonnés par la Délégation Académique aux Enseignements Techniques.

Chacun des diplômes présents dans l'offre de formation professionnelle de l'académie de Lille a été associé à une filière, définie comme « une succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle en vue d'exercer une activité ou un métier » (définition AFNOR).

Le document comporte des éléments de diagnostic, d'analyse et de prospective. Sa lecture doit contribuer à enrichir les projets d'établissements et de territoires et servir à améliorer une offre de formation d'une extrême diversité et qui doit s'adapter en permanence aux besoins en compétences et aux mutations économiques du territoire.

L'Éducation nationale voit ses compétences confortées s'agissant des élaborations et contenus des diplômes et de la gestion des ressources humaines.

A l'issue du collège, les jeunes peuvent s'orienter vers la voie générale et technologique, qui vise la poursuite d'études, ou la voie professionnelle qui a pour principale vocation à préparer les jeunes à entrer dans la vie active, sans que cela exclue la poursuite d'études supérieures courtes.

La formation professionnelle fait intervenir de multiples acteurs, à l'image des établissements d'enseignement public et des établissements privés sous contrat, en partenariat avec les entreprises et les collectivités territoriales.

Au-delà de son engagement financier, l'État, relayé par le ministère de l'Éducation nationale, garantit les contenus pédagogiques des diplômes qu'il délivre et dont il définit les grandes lignes en concertation avec le monde professionnel. Placées auprès du ministre de l'Éducation nationale, les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) où siègent employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées, sont chargées de l'élaboration des référentiels constitutifs des diplômes professionnels du CAP au BTS en fonction de l'évolution des métiers (14 CPC organisées par grand secteur professionnel).

Une offre de formation marquée par la souplesse et la fluidité qui s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours professionnels.

La rénovation de la voie professionnelle en 2009 a favorisé l'élévation du niveau de qualification des jeunes grâce à l'orientation directement des collégiens en Baccalauréat professionnel (niveau IV), le BEP (niveau V) restant une certification intermédiaire. L'offre de formation en CAP (niveau V) reste, depuis la rénovation de la voie professionnelle, présente. La voie technologique a vocation, quant à elle, à préparer les jeunes à la poursuite d'études supérieures, notamment en BTS et DUT.

L'objectif des diplômes de la voie professionnelle obtenus par formation initiale (scolaire et/ou apprentissage) ou par formation continue est l'acquisition de connaissances et compétences professionnelles et de savoir-faire dans un domaine spécifique.

Ces diplômes nationaux recouvrent plusieurs niveaux de qualification : V, IV, III, II et I. Les diplômes des filières présentées dans ce document abordent les niveaux V, IV et III (BTS). Les autres diplômes de niveau III, II et I ne sont pas évoqués dans ce document car non placés sous la responsabilité pédagogique des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Les diplômes de niveau V sont le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP) et la mention complémentaire (MC) de niveau V. Le CAP et le BEP sont des diplômes nationaux qui visent à donner à leur titulaire une qualification d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié pour un métier déterminé. Il existe 200 spécialités de CAP et 53 spécialités de BEP. En formation initiale, le BEP est délivré dans le cadre du cursus menant au baccalauréat professionnel. La mention complémentaire de niveau V vise à donner à son titulaire une qualification spécialisée. Cette formation est accessible pour des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et éventuellement général. Il existe 31 spécialités de niveau V.

Les diplômes de niveau IV sont le baccalauréat professionnel (Bac Pro), le brevet professionnel (BP), le brevet des métiers d'arts (BMA) et la mention complémentaire (MC) de niveau IV. Ces diplômes sont nationaux. Le baccalauréat professionnel atteste l'aptitude de son titulaire à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. Diplôme à finalité principalement professionnelle, il est préparé en trois ans à l'issue de la classe de troisième. Il permet aussi une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court, en particulier en BTS. Il existe 116 spécialités de baccalauréat professionnel. Le brevet professionnel atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Ce diplôme est préparé uniquement en apprentissage ou en formation continue dans le prolongement de la préparation d'un diplôme de niveau V de la spécialité. Il existe 62 spécialités de BP. Le brevet des métiers d'arts (BMA) vise à promouvoir l'innovation, à conserver et à transmettre les techniques traditionnelles. Il est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel et permet d'accéder à un diplôme de niveau III, le Diplôme des Métiers d'Arts. Il existe 33 spécialités de BMA. La mention complémentaire de niveau IV vise les mêmes objectifs que celle de niveau V. Il existe 23 spécialités de niveau IV. A noter, la présence au niveau IV d'un baccalauréat technologique permettant la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS.

Les diplômes de niveau III sont le brevet de technicien supérieur (BTS) et le diplôme des métiers d'art (DMA), diplômes de l'enseignement supérieur. Le BTS confère à son titulaire une certification ouvrant sur une qualification de technicien supérieur lui permettant d'assurer notamment des tâches d'encadrement. Il existe 148 spécialités de BTS. Le DMA attribue à son titulaire une certification ouvrant sur des métiers et techniques traditionnels. Il existe 27 spécialités de DMA.

Pour répondre aux évolutions économiques, réglementaires, techniques et culturelles de notre société, les référentiels de diplômes sont régulièrement rénovés pour permettre une montée en compétence et transmettre des capacités d'adaptation aux titulaires de ces diplômes.

Bien que l'acquisition de gestes professionnels demeure primordiale dans les formations professionnelles, celles-ci intègrent de plus en plus des éléments conceptuels dont la maîtrise contribue à l'élévation du niveau de formation.

L'offre de formation s'inscrit sous le double signe de l'individualisation et de la fluidité des parcours (passage possible d'une formation à l'autre ou entre les trois voies de formation). Elle doit permettre de répondre à la fois aux attentes du public en formation et aux attentes spécifiques de certains secteurs économiques.

Les baccalauréats professionnels sont structurés en champs professionnels regroupant les spécialités d'une même famille avec des éléments communs qui permettent cette souplesse et ces changements d'orientation.

Les diplômes professionnels s'obtiennent par la formation professionnelle initiale mais également par la formation professionnelle continue. La formation initiale est proposée sous deux statuts, la voie scolaire et l'apprentissage. Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), toute personne engagée depuis au moins trois ans dans la vie active peut également obtenir " tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle "en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle.

En même temps que des cursus-types, la voie professionnelle propose des parcours de formation placés sous le signe de la fluidité. Lors du cursus initial en voie professionnelle, le passage par les deux statuts est possible. La première année d'un diplôme peut être préparée sous statut scolaire et la seconde ou dernière année peut être préparée en apprentissage. La mixité des parcours est vivement encouragée.

La fluidité des parcours résulte également de la possibilité de passer d'une filière de formation à une autre. La personnalisation des parcours de formation est ainsi facilitée afin de répondre à la fois aux attentes de publics en formation et aux attentes spécifiques de certains secteurs d'activité.

Les baccalauréats professionnels sont structurés en champs professionnels regroupant les spécialités d'une même famille avec des tronc communs. A l'issue de la seconde, l'apprenant peut demander à changer de spécialité et poursuivre son cursus en classe de première professionnelle dans une autre spécialité appartenant au même champ professionnel.

***Des dispositifs d'excellence inscrits dans une dynamique partenariale renforcée :
Les lycées des métiers et campus des métiers et des qualifications.***

Le label « lycée des métiers » qualifie certains établissements ou réseaux d'établissements associés dans une démarche de complémentarité et de qualité pour offrir dans un secteur spécifique une palette étendue de formations (du bac -3 au bac +3) grâce à un partenariat actif avec les milieux économiques et collectivités territoriales. Ce label, qui concerne 28 lycées généraux et technologiques et 52 lycées professionnels de l'académie, témoigne de la qualité de l'offre de formation professionnelle.

Les campus des métiers et des qualifications introduits en 2013 ont pour objectif la mise en synergie des acteurs de la formation (du bac -3 au bac +8), entreprises, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité,... au service d'une filière identifiée comme stratégique pour le développement du territoire. Deux campus sont d'ores et déjà labellisés dans l'académie, un dans le secteur des travaux publics et un autre dans le champ de l'image numérique et des industries créatives. Un troisième campus est en cours de labellisation dans le domaine du ferroviaire, de l'industrie automobile et de l'éco-mobilité.